

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation

Mission de Programmation pour la rénovation énergétique de l'école de Brécé (35)

Remise des offres

Date et heure limites de réception : 12 novembre 2026 – 12h00

Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1°
du Code de la commande publique



Mairie de Brécé
6, rue de Rennes 35530 Brécé
Tel : 02.99.00.10.09
Email : accueil@mairie-brece.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2-1. Définition de la procédure	3
2-2. Décomposition en tranches et en lots	3
2-3. Nature de l'attributaire	3
2-4. Variantes	3
2-5. Durée du marché et délais d'exécution	3
2-6. Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2-7. Délai de validité des offres	4
2-8. Recours à la négociation	4
ARTICLE 3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	4
3-1. Documents fournis aux candidats.....	4
3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats	4
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NÉGOCIATION	5
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	5
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6
ARTICLE 7. LITIGES ET DIFFERENDS.....	7

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché public a pour objet une Mission de Programmation pour la rénovation énergétique de l'école de Brécé (35).

La prestation se décompose en trois phases détaillées au CCTP.

A titre indicatif, les prestations débuteraient quatrième trimestre 2026.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure **adaptée**.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Selon les stipulations de l'article II du CCTP, dont la rédaction prévaut sur celle de cet article en cas de contradiction, les prestations se décomposent en phases :

Phase 1 : Études préalables et élaboration du pré-programme

Phase 2 : Élaboration et rédaction du programme général de l'opération

Phase 3 : Assistance au maître d'ouvrage pour consulter et désigne la maîtrise d'œuvre

2-3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints ou groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage et pour l'exécution du marché et de chacune des missions afférentes.

Les compétences attendues dans le cadre de cette consultation sont les suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage publique
- Programmation
- Architecture des bâtiments publics
- Construction passive / haute qualité environnementale / BEPOS

2-4. Variantes

Sans objet.

2-5. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **180 jours**, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-8. Recours à la négociation

L'acheteur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation avec l'ensemble des candidats ou d'attribuer le marché sur les bases des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse <https://marches.megalisbretagne.org/>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du ou des prestataire(s), les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point du marché et constitueront l'exemplaire original.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour chaque lot de la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation de programmiste est constitué par :

- Le présent règlement (**RC**) ;
- L'acte d'engagement (**AE**)
- Le cahier des clauses techniques particulières (**CCTP**) et son/ses **annexe(s)**.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

- Le règlement de consultation dûment rempli
- La décomposition du prix global forfaitaire complétée
- Un dossier technique comprenant au moins :
 - Les moyens humains affectés au projet et le volume d'heure estimé
 - Des références récentes sur des projets similaires

- La démarche du développement durable proposée
- Un délai en semaine

Pour effectuer une visite sur site, ainsi que pour toute demande de renseignement complémentaire en cours de consultation, le soumissionnaire devra prendre attache des services techniques à l'adresse ci-dessous :

techniquesbrece@orange.fr

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NÉGOCIATION

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres rappelée en page de garde du présent RC.

Les offres inappropriées ou anormalement basses sont éliminées.

L'acheteur se réserve le droit de négocier les offres initiales.

En l'absence de négociation, les offres irrégulières et inacceptables sont éliminées.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RPA.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40 %
2- Note méthodologique pour l'exécution des prestations	60 %

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Les offres seront remises obligatoirement par voie électronique.

Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Prérequis : Le fonctionnement en bonne et due forme de la plate-forme Mégalis Bretagne nécessite le respect de prérequis. Le candidat doit s'assurer de la configuration de son environnement informatique. L'outil offre un module pour « tester la configuration de votre poste » (rubrique « prérequis techniques » en bas de page ou pour en savoir plus sur les prérequis (cliquez ICI)).

Besoin d'aide :

- un guide utilisateur est disponible sur Mégalis Bretagne : Télécharger le guide d'utilisation à destination des opérateurs économiques
- en cas de difficultés techniques, vous pouvez contacter la hotline au 02 23 48 04 54 ou <https://services.megalis.bretagne.bzh/assistance/>.

Compte entreprise : l'inscription et l'authentification sont nécessaires pour répondre électroniquement. Le candidat doit s'assurer de la mise à jour du numéro de SIRET de son compte entreprise.

Les plis transmis sont horodatés par la plate-forme <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent Règlement de la Consultation. Tout pli qui parviendrait après sera considéré comme hors délai.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Cécile THOMAS

Directrice Générale des Services

Adresse : Mairie, 6 rue de Rennes, 35530 Brécé

Tel : 02 99 00 10 09

Mail : accueil@mairie-brece.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Renseignements techniques :

Thierry COUVERT

Responsable Services Techniques

Adresse : 1 rue de la Loire, 35530 Brécé

Tel : 02 99 00 18 57

Mail : techniquesbrece@orange.fr

ARTICLE 7 – LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Greffe du tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien,
Tél. : +33 2 23 21 28 28
Fax : +33 2 99 63 56 84
Email : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :
Greffe du tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien,
Tél : +33 2 23 21 28 28
Fax : +33 2 99 63 56 84

NOM SOUMISSIONNAIRE
Adresse
Tel
Mail

NOM SOUMISSIONNAIRE
Adresse
Tel
Mail

NOM SOUMISSIONNAIRE
Adresse
Tel
Mail

SIGNATURE